



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 2579

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des cimetières en Algérie. En effet, après avoir vu des photos, il a pu constater que les cimetières étaient dans un état de dégradation qui n'avait rien à voir avec ce qu'ils étaient il y a quelques années. Il a pu s'apercevoir que la plupart des tombes photographiées étaient ouvertes, que les cercueils avaient disparu, que l'on trouvait, à côté d'objets de cuisine ou de divertissement, des ossements et des crânes de certains de nos compatriotes qui avaient été enterrés avant 1962. Il a pu également constater que des personnes s'étaient installées dans ces tombes et y avaient élu domicile. Suite à cela, il souhaiterait que le futur consulat, qui s'ouvrira en septembre prochain sur Oran, puisse comporter une cellule prenant en charge ce grave problème, ce qui permettrait aux concitoyens rapatriés d'Algérie de retourner sur les lieux de leur enfance. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères et européennes partage l'émotion suscitée par les dégradations de sépultures françaises en Algérie. Lorsque des dégradations sont constatées, notre représentation appelle systématiquement l'attention des autorités algériennes sur ces faits. C'est précisément la grave situation de nombreuses sépultures civiles françaises qui a amené le Président de la République à annoncer, en mars 2003 à Alger, le lancement d'un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie. Ce plan d'action et de coopération comporte trois volets, en fonction de l'état des cimetières : entretien courant, notamment pour les nécropoles des grandes villes qui ont toujours été régulièrement entretenues, avec dans certains cas des opérations financées par la France ; rénovation, grâce à des opérations de remise en état de décence des tombes et monuments funéraires ; regroupements de sépultures, quand ces cimetières, généralement en zones rurales, sont dans un tel état de dégradation qu'il n'était plus réaliste d'espérer leur redonner leur aspect d'autrefois. Ces opérations, dont le ministère des affaires étrangères et européennes assume l'essentiel de la charge financière, ont principalement porté jusqu'à présent sur les cimetières du centre et de l'Est algériens. Les cimetières de l'Oranie ne sont pour autant ni négligés ni exclus du plan d'action et de coopération. Ils sont inclus dans les opérations d'entretien et de rénovation lancées en 2007. La réouverture du consulat général de France à Oran, le 2 septembre 2007, et la publication prochaine d'un arrêté sur le regroupement de sépultures civiles françaises dans des cimetières de l'ouest de l'Algérie, permettront d'atteindre dans cette région un niveau d'action comparable à celui qui est mis en oeuvre dans le centre et l'est de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2579

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2007, page 5088

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7030